

- Finances

C01.2016 Décisions modificatives budgétaires n° 5.2015 – Budget Général - rectification

Le président rappelle la décision modificative budgétaire n°5.2015 du budget général d'un montant global de 77 951.42 €.

Cependant chaque section est en déséquilibre. Si le suréquilibre est autorisé (section d'investissement + 11 000), ce n'est pas le cas de la section de fonctionnement (- 11 000 €).

Il convient d'inscrire des recettes perçues supérieures à la prévision à l'article 7478 comme suit (montant CAF supérieur à la prévision 2015) :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision budgétaire modificative n°5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523-8 : Voies et réseaux	77 951,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	77 951,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-0 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	77 951,42 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	77 951,42 €	0,00 €	0,00 €
D-67441-3 : aux budgets annexes	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7478-4 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	77 951,42 €	88 951,42 €	0,00 €	11 000,00 €

Après délibération, le conseil communautaire, se prononce favorablement, à l'unanimité, sur la proposition telle que présentée ci-dessus.

C – Autorisation de dépenser pour 2016 - rectification

C02.2016 Autorisation de dépenser pour 2016 - rectification

M. Le Président rappelle la délibération du 14/12/2015 définissant l'enveloppe des crédits d'investissement avant le vote du budget (article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales).

En ce qui concerne le budget général, cette enveloppe est erronée, car les crédits de reports ne doivent pas être intégrés dans le global à retenir. Elle est déterminée comme suit :

Budget voté (crédits 2015) ;	2 690 121.36
Décisions modificatives :	101 809.42
TOTAL :	2 791 930.78
Quart	697 982.70

Cette enveloppe de 697 982 € est répartie comme suit :

Opération : 105 - Matériel :	10 000 €
Opération 11 – Entretien de bâtiments	20 000 €
Opération 13 – Voirie (au lieu de 850 000, il faut porter :)	547 982 €
Opération 14 – Les Rouchoux	5 000 €
Opération 15 – Salle socio-Culturelle	10 000 €
Opération 31 – OPAH	50 000 €
Opération 37 – Aire d’accueil des gens du voyage	50 000 €
Opération 44 – Construction multi accueil	5 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire se prononce favorablement, à l’unanimité, sur les propositions de M. le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

– Cadre de vie, environnement

C03.2016 Horaires des déchetteries communautaires

Les horaires actuels sont les suivants :

Déchetterie de Pernay	HORAIRES	
	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	14h - 18h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé
Samedi	9h - 12h30	13h - 17h30

Haute fréquentation (Les périodes de haute fréquentation vous sont données à titre indicatif pour vous faciliter l'accès aux déchetteries).

Déchetterie St-Antoine du Rocher	HORAIRES D'ETE du 1 ^{er} avril au 31 octobre		HORAIRES D'HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h - 19h	Fermé	13h - 17h30
Mardi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h30	14h - 17h30
Jeudi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h30	14h - 17h30
Samedi	9h - 12h	14h - 19h	9h - 12h00	14h - 17h30

Haute fréquentation (Les périodes de haute fréquentation vous sont données à titre indicatif pour vous faciliter l'accès aux déchetteries).

Les deux déchetteries sont fermées les mardis, jeudis et dimanches d'où la réflexion de la commission environnement.

Il est proposé de modifier les horaires comme suit :

SEMAINE	Pernay				Saint Antoine			
	Matin	Matin	Après midi	Après midi	Matin	Matin	Après midi	Après midi
1 agent	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	09:00	12:00			CHARGEMENT/ ENTRETIEN		14:00	17:30
Mardi					CHARGEMENT/ ENTRETIEN		14:00	17:30
Mercredi			14:00	17:30	09:00	12:00	14:00	17:30
Jeudi			14:00	17:30	CHARGEMENT/ ENTRETIEN			
Vendredi					09:00	12:00	14:00	17:30
Samedi	09:00	12:00	14:00	17:30	09:00	12:00	14:00	17:30

Le conseil communautaire, après délibération, accepte ces modifications d’horaires à l’unanimité.

C04.2016 Nom du site de la déchetterie de Saint-Antoine-du-Rocher

Afin d’améliorer l’image souvent négative d’une « déchetterie », les commissions environnement et communication ont apporté des propositions de noms plus valorisant pour le futur site. En effet, il ne s’agira plus d’une déchetterie classique où on vient se débarrasser de ses déchets mais la volonté d’être un véritable centre de tri pour un RECYCLAGE MAXIMUM.

A l’issu des débats, il est proposé : Centre TRITOU (CTT).

Le conseil communautaire, après délibération, accepte ce nom à l'unanimité.

– Voirie / Bâtiments / Gens du voyage

C05.2016 Validation du projet ADAP pour les bâtiments de la Communauté de Communes

Monsieur le Vice-Président expose au conseil qu'un travail a été fait par la commission bâtiment, en lien avec la société Qualiconsult, afin de proposer un plan relatif à l'accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments communaux (ADAP).

Voir tableau annexé.

Le conseil communautaire valide ce projet à l'unanimité afin qu'il soit déposé en Préfecture tel qu'il se doit.

– Culture ; communication

C06.2016 Election - vice-présidence - 4 : Culture / Communication

A la suite de la démission de Mme Plou en tant que Vice-Présidente, il convient de procéder à une nouvelle élection.

1^{er} tour :

Monsieur le Président fait appel aux candidatures. Se déclare (nt) Candidat (s) :

M. Poulle Guy

Après vote à bulletin secret, ont obtenu : sur 29 votes.

- M. Poulle Guy : 28 voix ;

Bulletins blancs : 1 ;

Bulletins nuls : 0

M. Poulle Guy, ayant obtenu la majorité des voix, est déclaré(e) Vice-Président(e) 4

Fin de séance : 21h30

Prochaine séance : Lundi 14 mars 2016 à 19h00